

Contrat de services – Cours de violon
Enseignant : Martin Choquette

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour but d'établir les modalités relatives aux cours de violon offerts par l'enseignant à l'élève.

2. Durée et fréquence des cours

Les cours sont offerts selon l'un des formats suivants :

- 30 minutes : 30 \$
- 45 minutes : 40 \$
- 60 minutes : 50 \$

Les cours ont lieu à une fréquence convenue entre l'Enseignant et l'Élève.

3. Paiement et facturation

- Les cours sont facturés par bloc de quatre (4) cours payés d'avance.
- Le paiement doit être effectué avant le premier cours du bloc.
- Des frais de déplacement de 10 \$ s'appliquent lorsque les cours se déroulent au domicile de l'élève.
- Les paiements peuvent être effectués par virement Interac, argent comptant, etc.

4. Annulation et remboursement

- Toute annulation doit être faite au moins 48 heures avant l'heure prévue du cours.
- Tout cours annulé moins de 48 heures à l'avance sera facturé au tarif habituel et compté comme donné.
- Les cours annulés dans les délais peuvent être reportés selon la disponibilité de l'Enseignant.
- Aucun remboursement ne sera effectué pour les cours non utilisés dans un bloc, sauf circonstances exceptionnelles à la discrétion de l'Enseignant.

Horaire des cours

L'horaire des cours est partagé via le calendrier suivant (webcal) :

<webcal://p152->

caldav.icloud.com/published/2/MjAyMiEwNDcxOTIwMjIxEsBB_aCNjeEgkvDIywxHekF6RQI1oICeRdojeJM0OhjYwnf6V6n48dQUiPcGsplnQUjByok4QNVdobyv88XYQ

5. Obligations de l'Élève

L'Élève s'engage à :

- Se présenter aux cours à l'heure convenue.
- Apporter son instrument et son matériel.
- Suivre les recommandations pédagogiques de l'Enseignant.

6. Obligations de l'Enseignant

L'Enseignant s'engage à :

- Fournir un enseignement de qualité et adapté au niveau de l'Élève.
- Offrir les cours aux dates et heures convenues, sauf imprévu majeur.
- Aviser l'Élève le plus tôt possible en cas d'annulation.

7. Résiliation du contrat

L'une ou l'autre des parties peut mettre fin au contrat en tout temps, moyennant un avis écrit. Les cours déjà payés mais non donnés peuvent être remboursés à la discrétion de l'Enseignant.

8. Signature

Enseignant : Martin Choquette _____

Élève / Parent (si mineur) : _____

Nom :

Date :